

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Langon dispose de 2 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe du Centre Culturel des Carmes

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte de renouvellement de l'assemblée et de clarification des priorités de mandat.

Le 10 avril 2026 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2026.

La collectivité a décidé de voter son budget et compte administratif lors du conseil municipal du 29 avril 2026 en y intégrant ainsi ses résultats 2025.

LES PRIORITES DU BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 constitue un budget de transition et de consolidation autour de trois objectifs majeurs :

- assurer la continuité du service public
- poursuivre les investissements engagés
- préserver les équilibres financiers

Il met également en évidence plusieurs enjeux structurants pour la suite du mandat :

- renforcer l'autofinancement
- sécuriser les recettes d'investissement
- maîtriser les dépenses de fonctionnement

En matière d'investissement, les priorités s'articulent autour de trois axes :

- une ville écologique et résiliente face au changement climatique

- une ville attractive et en développement
- une ville solidaire, attentive aux publics fragiles

La collectivité poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors énergie), tout en accompagnant la transition écologique, notamment à travers un plan d'économies d'énergie nécessitant des investissements ciblés.

2. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats du budget principal faisaient apparaître les montants suivant:

Résultat de fonctionnement à affecter	4 996 632,52 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	806 017,12 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	4 190 615,40 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	-1 284 590,67 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	-370 500,75 €
Résultat antérieur (001)	-914 089,92 €
Restes à réaliser recettes	1 556 734,62 €
Restes à réaliser dépenses	1 376 174,80 €
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)	180 559,82 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 104 030,85 €
Couverture besoin de financement investissement (1068)	-1 104 030,85 €
Report excédentaire de fonctionnement	3 892 601,67 €

Le budget primitif 2026 s'établit à 21,2 M€, en équilibre réel, conformément aux principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales.

Il se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 14,43 M€
- Section d'investissement : 6,78 M€ (RAR inclus)

Ce budget traduit un double objectif :

- préserver les équilibres financiers dans un contexte contraint
- maintenir un niveau d'investissement soutenu, en cohérence avec les engagements de mandat

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT¹

¹Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services de restauration, garderie) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, piscine municipale).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne principalement la fiscalité directe locale, l'attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence et à la taxe professionnelle), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Le chapitre 74 – Dotations et participations : ce sont principalement les dotations de l'état (dotation forfaitaire et de solidarité rurale, les compensations au titre des exonérations).

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

Le chapitre 76 – Produits financiers : ils sont issus de parts sociales détenues par la commune.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : ce sont les cessions et les annulations des admissions en non-valeur.

RECETTES							
CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	BU%	BU%
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 049 216,68 €		4 190 615,40 €	0,00 €	3 892 601,67 €	26,97%	-7,11%
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00 €	71 032,01 €	15 000,00 €	39 630,27 €	15 000,00 €	0,10%	0,00%
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	20 000,00 €	38 783,35 €	20 000,00 €	96 992,69 €	40 000,00 €	0,28%	100,00%
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	270 000,00 €	356 182,01 €	253 500,00 €	483 620,98 €	240 000,00 €	1,66%	-5,33%
CH 73 IMPOTS ET TAXES	3 037 000,00 €	3 055 475,52 €	3 033 000,00 €	3 061 254,94 €	3 073 000,00 €	21,30%	1,32%
CH 731 FISCALITE LOCALE	5 325 000,00 €	5 703 776,89 €	5 490 000,00 €	5 877 300,44 €	5 490 000,00 €	38,04%	0,00%
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 399 000,00 €	1 695 849,11 €	1 409 000,00 €	1 822 904,18 €	1 410 000,00 €	9,77%	0,07%
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	252 398,32 €	348 972,10 €	269 884,60 €	429 224,75 €	270 000,33 €	1,87%	0,04%
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS		4,65 €		4,05 €			
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS		29 870,92 €		337 454,50 €			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 367 615,00 €	11 299 946,56 €	14 681 000,00 €	12 148 386,80 €	14 430 602,00 €		-1,71%

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables, avec une légère diminution liée notamment à la disparition des résultats du budget annexe de l'eau intégrés en partie au budget 2025.

LES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition restent inchangés en 2026, traduisant la volonté municipale de ne pas alourdir la pression fiscale.

	Pour mémoire taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,90%	42,90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,63%	57,63%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,80%	11,80%

EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Pour rappel, en 2024, la CAF brute était de 1 746 000€ et la CAF nette représentait 1 149 000€.

Cette évolution constitue un indicateur clé de la capacité future de la collectivité à financer ses investissements.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT²

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11,27 M€.

La répartition principale est la suivante

- charges de personnel : 5,9 M€
- charges générales : 0,65 M€
- subventions et participations : 0,52 M€

² Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits : il comprend par exemple les dégrèvements sur les logements vacants.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Il s'agit des dépenses afférentes au financement des services obligatoires (Services d'incendie et de secours, des ordures ménagères, des transports scolaires), des subventions versées aux associations et budgets annexes et le versement des indemnités aux élus.

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuses et des contentieux en cours

DEPENSES							
CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU%	Evolution BU%
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 705 600,00 €	2 785 232,88 €	3 698 500,00 €	3 085 338,79 €	3 653 000,00 €	25,31%	-1,23%
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	5 839 500,00 €	5 402 357,44 €	6 056 100,00 €	5 645 715,38 €	5 906 300,00 €	40,93%	-2,47%
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 000,00 €	15 656,00 €	24 000,00 €	32 624,00 €	35 000,00 €	0,24%	45,83%
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 714 346,23 €		2 753 072,80 €	0,00 €	2 501 046,67 €	17,33%	-9,15%
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000,00 €	487 501,86 €	510 000,00 €	985 429,56 €	660 000,00 €	4,57%	29,41%
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 435 900,00 €	1 265 496,22 €	1 495 100,00 €	1 452 338,26 €	1 519 540,00 €	10,53%	1,63%
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	86 268,77 €	80 726,31 €	86 227,20 €	77 995,62 €	85 715,33 €	0,59%	-0,59%
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €	1 885,40 €	8 000,00 €	6 573,97 €	10 000,00 €	0,07%	25,00%
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	50 000,00 €	19 382,72 €	50 000,00 €	56 354,10 €	60 000,00 €	0,42%	20,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 367 615,00 €	10 058 238,83 €	14 681 000,00 €	11 342 369,68 €	14 430 602,00 €	1 284 130,85 €	-1,71%

La collectivité souhaite maîtriser ses dépenses de fonctionnement avec une baisse de 1.71% mais elle reste prudente par les incertitudes générées par le contexte actuel.

L'objectif pour 2026 est de maîtriser les charges courantes en limitant leur progression globale aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité. Par ailleurs, les dépenses d'énergie devraient être moindres que celles inscrites au BP 2025, notamment grâce aux économies réalisées sur la consommation des bâtiments et de l'éclairage public (extinction) et à la baisse des prix. Les dépenses d'alimentation doivent également diminuer suite à l'adhésion à une centrale d'achat et au circuit court.

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Le budget des charges de personnels représente 52.4% des dépenses réelles de fonctionnement, traduisant le poids structurant des services municipaux dans l'action publique locale.

La diminution par rapport au budget 2025 est essentiellement liée à des départs à la retraite même si la commune subit des éléments « contraints » qui influent sensiblement sur le rythme d'évolution (augmentation régulière du taux de CNRACL, avancements d'échelon automatiques, avancements de grade).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

La section d'investissement du budget 2026 s'équilibre à **6,78 M€**, intégrant :

- **4,12 M€ de crédits nouveaux**
- **1,37 M€ de restes à réaliser en dépenses**
- **1,55 M€ de restes à réaliser en recettes**

La collectivité poursuit les opérations engagées tout en amorçant de nouveaux projets structurants.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT³

Les recettes reposent sur :

- Les subventions : 0,96 M€ (RAR essentiellement compte tenu de l'obligation de n'inscrire les subventions au budget primitif que si la commune détient les arrêtés correspondant)

³ Le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 024 – Produits des cessions : ce sont les recettes liées aux ventes.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce sont les subventions versées principalement par l'Etat, la Région et le Département pour les travaux menés par la commune.

Le chapitre 16 – Emprunts : représente les emprunts réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières : remboursement de prêts (partie capital)

- Un emprunt d'équilibre : 400 k€
- Des cessions de biens : 374 k€
- Le FCTVA + taxes d'équipement : environ 190 k€

RECETTES							
CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU%	Evolution BU%
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 714 346,23 €		2 753 072,80 €	0,00 €	2 501 046,67 €	36,86%	-9,15%
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	493 000,00 €		334 243,13 €	0,00 €	374 000,00 €	5,51%	11,89%
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	500 000,00 €	487 501,86 €	510 000,00 €	985 429,56 €	660 000,00 €	9,73%	29,41%
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	1 577 253,77 €	1 561 579,16 €	1 104 552,07 €	993 624,90 €	1 293 963,71 €	19,07%	17,15%
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	751 200,00 €	324 382,62 €	684 932,00 €	350 056,09 €	956 734,62 €	14,10%	39,68%
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 300 000,00 €	500 000,00 €	1 300 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	14,74%	-23,08%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 335 800,00 €	2 873 463,64 €	6 686 800,00 €	2 829 110,55 €	6 785 745,00 €	100,00%	1,48%

Au niveau des recettes d'investissement, la commune a contracté un emprunt de 600 000€ en 2025 afin de réaliser ses investissements. Dans l'attente des réponses des demandes de subventions, elle a prévu en 2026 un emprunt de 400 000€.

La commune poursuit la gestion de son patrimoine et va vendre 2 bâtiments (l'ancienne bibliothèque et l'ancien lycée Agir).

Au global, les recettes n'augmentent que de 1.48% afin de rester prudente suite au contexte de baisse des enveloppes de subventions.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT⁴

DEPENSES							
CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU%	Evolution BU%
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	506 165,81 €		914 089,92 €	0,00 €	1 284 590,67 €	18,93%	40,53%
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES				0,00 €		0,00%	
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00 €	38 783,35 €	20 000,00 €	96 992,69 €	40 000,00 €	0,59%	100,00%
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			20 532,06 €	20 532,06 €			-100,00%
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	602 000,00 €	597 671,95 €	544 000,00 €	538 125,11 €	532 000,00 €	7,84%	-2,21%
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 134 036,79 €	397 414,58 €	700 000,00 €	414 766,84 €	255 715,00 €	3,77%	-63,47%
CHAP 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			20 000,00 €	5 000,00 €	172 792,50 €	2,55%	763,96%
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 043 597,40 €	2 268 049,93 €	4 438 178,02 €	2 124 194,60 €	4 470 646,83 €	65,88%	0,73%
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000,00 €		30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,44%	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 335 800,00 €	3 301 919,81 €	6 686 800,00 €	3 199 611,30 €	6 785 745,00 €		1,48%

La commune poursuit un niveau d'investissement soutenu, structuré autour de cinq priorités stratégiques :

- sécurité et résilience du territoire
- cadre de vie et mobilités
- transition écologique
- modernisation des équipements publics
- équipement des services

Les gros projets d'investissement pour 2026 seront des travaux de réaménagement rue de la poste et rue G. Arcam (520 000€), les travaux d'aménagement de la piste cyclable Boulevard F. Mauriac-J. Moulin (132 000€), la poursuite des travaux liés à la sobriété énergétique (éclairage des bâtiments communaux et de l'éclairage public 140 000€), des rénovations de voirie suite aux inondations et reprise des trottoirs (654 000€), des plantations (50 000€) et des dépenses d'équipement s'élèvent à environ 0,93 M€.

⁴ Le chapitre 001 – résultat reporté ou anticipé : il représente le déficit d'investissement de la commune de l'année antérieure

Le chapitre 020 – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 040 – Opérations d'ordres : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

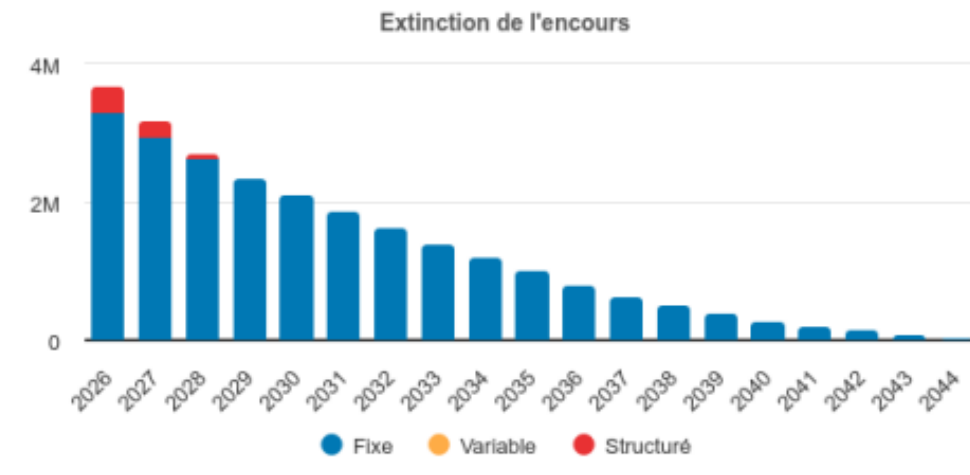
Le chapitre 16 – Emprunts : il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ce chapitre concerne des frais d'études, des frais de réalisation de documents d'urbanisme, des achats de logiciel.

Le chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : ce sont des crédits versés à l'EPCI sur des opérations précises.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : il correspond aux travaux non terminés au cours de l'exercice.

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2026

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 525 607.58€ avec une charge d'intérêts de 80 236.51€

Le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Sur 13 prêts, 10 sont à taux fixe et 3 seulement sont à des taux structurés.

Le capital restant dû au 01 janvier 2026 est de 3 685 105.14€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 c'est un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 est un signe d'endettement fort et au-dessus de 15 il est considéré comme alarmant.

Avec un ratio de 2,2 années en 2024, la commune présente un niveau d'endettement faible.

La situation d'endettement de la commune demeure saine et maîtrisée, avec un profil d'extinction favorable.

LES PRINCIPAUX RATIOS 2025

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 466
- 2 Produit des impositions directes/population : 714
- 3 Recettes réelles de fonctionnement /population : 1 366
- 4 Dépenses d'équipement brut/population : 641
- 5 Encours de la dette/population : 479
- 6 DGF/population : 147

Ces ratios positionnent la commune dans une situation globalement favorable au regard des moyennes de la strate.

3. LE BUDGET DU CENTRE CULTUREL DES CARMES

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats du budget du Centre Culturel des Carmes faisaient apparaître les montant suivant :

Rappel RAR : dépenses 0€	
Résultat de fonctionnement à affecter	165 113,88 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	15 578,01 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	149 535,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	21 852,80 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	4 647,23 €
Résultat antérieur (001)	17 205,57 €
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)	0
Excédent de financement de la section d'investissement	21 852,80 €
Couverture besoin de financement investissement (1068)	
Report excédentaire de fonctionnement (002)	165 113,88 €

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES					
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	149 535,87 €	0,00 €	165 113,88 €	22,65	10,42 €
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES		0,00 €			
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	50 464,13 €	84 452,70 €	53 886,12 €	7,39	6,78 €
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €	19 400,00 €			-100,00 €
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		487 818,35 €	510 000,00 €	69,96	
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 309,99 €			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	710 000,00 €	595 981,04 €	729 000,00 €		2,68 €

Le Centre Culturel reste prudent concernant ses recettes de billetterie mais qui sont en nettes progression.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	267 000,00 €	210 422,16 €	292 096,00 €	40,07	9,40
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	390 800,00 €	355 503,05 €	366 783,00 €	50,31	-6,15
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 794,43 €	0,00 €	29 621,20 €		
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €	6 273,35 €	10 000,00 €	1,37	0,00
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 205,57 €	7 688,37 €	29 299,80 €	4,02	121,87
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,03	0,00
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00 €	502,70 €	800,00 €	0,11	0,00
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	200,00 €	13,40 €	200,00 €	0,03	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	710 000,00 €	580 403,03 €	729 000,00 €		2,68

Les dépenses à caractère général sont en augmentation suite à la hausse des spectacles. Les charges de personnel diminuent à cause de la reprise d'agent en arrêt maladie.

4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES					
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	17 205,57 €		21 852,80 €	35,55	27,01
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 794,43 €		29 621,20 €		6,57
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	10 000,00 €	6 273,35 €	10 000,00 €	16,27	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	55 000,00 €	6 273,35 €	61 474,00 €		11,77

Les recettes du Centre Culturel en investissement sont des opérations d'ordre, ce sont les amortissements des équipements achetés antérieurement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	BU 2026	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 000,00 €	1 626,12 €	61 474,00 €	100,00	11,77
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 000,00 €	1 626,12 €	61 474,00 €		11,77

Le Centre Culturel va réaliser des travaux de mise aux normes du système de perches et des achats d'équipements de la salle spectacle.

Le budget du Centre culturel traduit une montée en puissance de l'activité tout en maintenant un équilibre financier prudent.

Conclusion

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans une logique de responsabilité et d'anticipation. Il permet de concilier maintien du service public, poursuite des investissements et préservation des équilibres financiers.

Il constitue ainsi une base solide pour engager les orientations du mandat dans un contexte financier exigeant.